MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin 38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

SARL AUDIT EUREX

Technosite Altéa 196, rue Georges Charpak 74100 Juvigny

S.A.S. au capital de 5 746 901 € 417 626 280 RCS Annecy

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Chambéry

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin 38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des contrats à long terme : reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement et évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux

(notes 2.6.17 et 3.8 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et reconnaît pour une part significative du chiffre d'affaires au fur et à mesure du transfert du contrôle, pour les contrats à long terme. Le Groupe a retenu une mesure du transfert du contrôle sur la base des coûts déjà encourus sur le contrat, rapportés au montant total des coûts à encourir sur le projet.

Le montant des coûts restant à encourir sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations, en particulier les budgets des coûts à terminaison, régulièrement mises à jour par les responsables de projets.

L'estimation des coûts à terminaison nécessite l'exercice du jugement et a des conséquences sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, la reconnaissance de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes, et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux. Ces estimations reposent sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction et sur l'estimation de l'avancement, de la marge à terminaison et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison. Cela nous conduit à considérer la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement pour les contrats à long terme et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à long terme, nous avons :

- évalué la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme et réalisé un test de cheminement;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de critères puis par échantillon, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires;
- testé la réalité des coûts réellement encourus au cours de la période pour les projets sélectionnés, par échantillon statistique à partie du détail des coûts;
- vérifié le calcul des provisions pour pertes à terminaison reposant sur l'estimation du budget à terminaison, l'avancement calculé et la marge comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Evaluation des frais de développement activés

(notes 2.6.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme indiqué en note 2.6.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » de l'annexe, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés. Au 31 décembre 2022, le total des coûts activés représente une valeur nette comptable de 6,2 millions d'euros.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
- la probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement;
- vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées;
- nous entretenir avec la direction financière et la direction technique, et nous appuyer sur la documentation de cette dernière, afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet;
- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés;
- identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.6.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 3.18 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'Assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SARL Audit Eurex dans la 9^{ème} année, dont 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

 Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris-La-Défense, le 21 avril 2023

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume BELIN

Hélène DE BIE

Comptes consolidés 5.1

État de la situation financière 5.1.1

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	3.1	2 487	2 487
Autres immobilisations incorporelles	3.1	7 602	3 658
Immobilisations corporelles	3.2	18 052	4 836
Actifs financiers non courants	3.3	12 857	420
Actifs d'impôts différés	3.4	66	126
TOTAL		41 064	11 527
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	12 015	4 252
Clients et autres débiteurs	3.6	19 118	11 131
Actifs d'impôts exigibles	3.6	1 101	696
Autres actifs financiers courants	3.7	_	_
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	135 463	177 155
TOTAL		167 697	193 234
TOTAL ACTIFS		208 761	204 761
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros) Capital	NOTES	31/12/2022 3 355	31/12/2021 3 353
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NOTES		
Primes d'émission		191 621	201 855
Actions propres		(895)	(1 237)
Résultats accumulés non distribués		(59 151)	(31 360)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ		134 930	172 611
Participations ne donnant pas le contrôle		_	_
CAPITAUX PROPRES		134 930	172 611
PASSIFS NON COURANTS			
Subventions d'investissement	3.11	2 500	_
Provisions – part à plus d'un an	3.8	2 482	2 195
Emprunts et dettes financières – part à plus d'un an	3.9	4 505	3 518
Passifs d'impôts différés	3.4	688	640
TOTAL		10 175	6 353
PASSIFS COURANTS			
Provisions – part à moins d'un an	3.8	5 651	6 504
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.9	1 552	1 065
Fournisseurs et autres créditeurs	3.10	18 223	6 682
Autres passifs courants	3.10	38 230	11 546
Impôt courant	3.10	_	_
	9120		
TOTAL	5.13	63 656	25 797



5.1.2 État du résultat net et des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	NOTES	2022	2021
Chiffre d'affaires	3.12	16 061	13 130
Autres produits de l'activité	3.13	1 882	1 483
PRODUITS DES ACTIVITÉS COURANTES		17 943	14 613
Achats consommés		(16 025)	(10 425)
Variation des stocks de produits en cours et finis		125	(102)
Charges de personnel	3.14	(17 654)	(11 631)
Charges externes		(21 038)	(7 835)
Impôts et taxes		(190)	(128)
Dotations aux amortissements	3.15	(1 774)	(1 512)
Dotations aux provisions	3.15	222	(6 529)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(38 390)	(23 549)
Produits et charges opérationnels non courants		(57)	31
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(38 447)	(23 518)
Produits de trésorerie et équivalents	3.16	701	166
Coût de l'endettement financier brut	3.16	(314)	(207)
Coût de l'endettement financier net	3.16	387	(41)
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(97)	(14)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		(38 157)	(23 573)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(38 157)	(23 573)
Attribuable aux propriétaires de la Société		(38 157)	(23 573)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		_	_
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société	3.19	(1,37)	(0,85)
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société	3.19	(1,37)	(0,85)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(38 157)	(23 573)
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite		77	43
Écart de conversion		(149)	49
Impôts différés reconnus en capitaux propres		(21)	(11)
Autres éléments du résultat global		(93)	81
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		(38 250)	(23 492)

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2022	2021
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	(38 157)	(23 573)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	1 285	7 561
Autres produits et charges calculés	698	(162)
Plus et moins-values de cession	248	402
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(35 926)	(15 773)
Coût de l'endettement financier net	312	(55)
Charge d'impôt ⁽¹⁾	(1 003)	(679)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(36 617)	(16 507)
Impôts versés ⁽¹⁾	684	683
Diminution (augmentation) des Stocks	(7 764)	(1 410)
Diminution (augmentation) des Clients	(1 127)	(24)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	(5 358)	885
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	8 626	655
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	(2 156)	4 387
Subventions d'exploitation reçues	26 853	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(16 859)	(11 331)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 081)	(3 578)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 008)	(1 562)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(12 435)	_
Subventions d'investissement reçues	2 500	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(23 024)	(5 139)
Sommes reçues augmentation de capital	95	414
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	_	480
Remboursements d'emprunts	(1 744)	(4 943)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(1 648)	(4 049)
Incidence des variations de cours des devises	(161)	_
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(41 692)	(20 519)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	177 155	197 674
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	135 463	177 155

⁽¹⁾ Une modification a été effectuée concernant l'exercice 2021 : charge d'impôt augmentée de 693 K€, avec une contrepartie en impôts versés, correspondant au CIR de 2021.



État de variation des capitaux propres 5.1.4

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Écarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
1 ^{er} janvier 2021	27 856 540	3 343	206 858	(14 302)	(36)	150	1 223	197 236	_	197 236
Imputation pertes antérieures			(5 408)	5 408				_	_	
Augmentation de capital								_	_	
Exercice de bons d'émission d'actions								-	-	-
Exercice des options & BSPCE	82 555	10	405					415		415
Exercice de bons de souscription d'actions								-	-	-
Coût des paiements en actions							212	212	_	212
Autres variations							(115)	(115)	_	(115)
Autres éléments du résultat global						(23)	104	81	_	81
Résultat de la période				(23 573)				(23 573)	_	(23 573)
Variation des actions propres					(1 201)		(444)	(1 645)	_	(1 645)
Situation au 31 décembre 2021	27 939 095	3 353	201 855	(32 467)	(1 237)	127	980	172 611	_	172 611
Imputation pertes antérieures			(10 327)	10 327				_	_	_
Augmentation de capital								_	_	_
Exercice de bons d'émission d'actions								_	_	_
Exercice des options & BSPCE	20 000	2	93					95		95
Exercice de bons de souscription d'actions								_	_	_
Coût des paiements en actions							698	698	_	698
Autres variations						(105)	156	51	_	51
Autres éléments du résultat global						(148)	55	(93)	_	(93)
Résultat de la période				(38 157)				(38 157)		(38 157)
Variation des actions propres					342		(617)	(275)	_	(275)
Situation au 31 décembre 2022	27 959 095	3 355	191 621	(60 297)	(895)	(126)	1 272	134 930	_	134 930

5.1.5 Notes aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Informations relatives à l'entreprise

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, le Groupe contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

La Société, dont le siège social est sis 79, rue Général Mangin, 38100 Grenoble, est cotée à Paris sur le compartiment B d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés de McPhy Energy au 31 décembre 2022 arrêtés par le Conseil d'administration du 6 avril 2023.

Conformément au règlement délégué (UE) 2019/2100 de la commission du 30 septembre 2019, modifiant le règlement délégué (UE) 2019/815 en ce qui concerne la mise à jour de la taxonomie à utiliser pour le format d'information électronique unique, McPhy Energy a mis en place son rapport financier annuel tel que défini par ce règlement.

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a poursuivi son passage à l'échelle industrielle en :

- mettant en service son nouveau site de production de stations hydrogène implanté à Grenoble qui portera à terme la capacité de production McPhy à 150 stations par an. Ce site regroupe l'ensemble des activités relatives aux stations de recharge et est devenu le siège social de la Société;
- prenant sa décision finale d'investissement pour son projet de Gigafactory d'électrolyseurs à Belfort, qui fait l'objet d'une aide publique octroyée par l'État français au travers de Bpifrance dans le cadre du dispositif européen PIIEC, d'un montant maximal de 114 M€ (dont les modalités sont décrites à la section 4.1.2 du présent Document). Les travaux de cette future usine ont déjà commencé, avec un démarrage prévu à partir du 1^{er} semestre 2024, suivi d'une montée en charge progressive dans le but d'atteindre une capacité annuelle de production de 1 GW;
- portant sa capacité de production à 300 MW sur son site de San Miniato en Italie, afin de répondre à la demande du marché dans l'attente de la mise en service de la Gigafactory.

Sur le plan commercial, McPhy a signé au 1^{er} semestre un contrat avec une filiale d'Eiffage pour équiper un site à Belfort d'un électrolyseur de 1 MW et d'une station de recharge capable de distribuer jusqu'à 800 kg/jour afin d'avitailler une flotte de bus à hydrogène. Le Groupe a également reçu deux premières commandes dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société de mobilité hydrogène Hype consistant à fournir : (i) deux électrolyseurs alcalins d'une capacité de 2 MW pour le premier et portée à 4 MW pour le second, et (ii) deux stations *Dual Pressure* d'une capacité de 800 kg par jour chacune qui seront installées en région parisienne.

En fin d'année, le Groupe a enregistré une commande de référence dans le domaine de l'industrie avec une coentreprise contrôlée par un des premiers groupes sidérurgistes mondiaux. Elle prévoit l'équipement d'un projet innovant de production d'acier bas-carbone dans une usine en Allemagne, à proximité du site de conception et d'ingénierie de McPhy à Wildau. L'accord porte sur la fourniture de deux électrolyseurs de la gamme McLyzer® de 1 MW de capacité, ainsi que d'une station Dual Pressure 350/700 bar dédiée à l'approvisionnement d'engins élévateurs et de camions-remorques. Il est complété par un contrat de services de long terme d'une durée de 5 ans.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a été notifié le 21 mars 2023 par Siemens Energy de l'exercice de son droit contractuel à suspension de l'exécution des activités relatives au projet de Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais (CEOG). La revue des modalités et des conséquences de cette suspension indépendante de McPhy, en particulier l'impact financier potentiel pour l'exercice 2023, sont en cours.



2. Principes et méthodes comptables significatives

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2022.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022, disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/commission/index_fr

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2022 sont les mêmes que celles retenues pour la clôture annuelle au 31 décembre 2021.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022

Les nouvelles normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2022 mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

- modifications d'IAS 37 Contrats déficitaires Coûts d'exécution d'un contrat ;
- modifications d'IFRS 3 Références au cadre conceptuel;
- modifications d'IAS 16 Revenus pré-utilisation d'un actif corporel;
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022 et non anticipés par le Groupe

Le Groupe n'a identifié aucune norme et aucun amendement à une norme applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ou applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers consolidés du Groupe, notamment :

- IFRS 17 Contrats d'assurance, applicable en 2023 ;
- modifications d'IFRS 17 Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 Information comparative, applicable en 2023;
- modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 Informations sur les politiques comptables, applicable en 2023;
- modifications d'IAS 8 Définition des estimations, applicable en 2023;
- modifications d'IAS 12 Impôts différés liés aux actifs et passifs issus d'une transaction unique, applicable en 2023;

Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne

Le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de l'entrée en vigueur des textes suivants, non encore adoptés par l'Union européenne :

- modifications d'IAS 1 Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, applicable en 2024 ;
- modifications d'IFRS 16 Passif de location relatif à une cession-bail, applicable en 2024.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la situation de trésorerie positive au 31 décembre 2022 à hauteur de 135 M€ et des prévisions de trésorerie établies.

Au vu de ces éléments et des engagements pris à ce jour, le Groupe a estimé qu'il sera en mesure de couvrir à minima ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

2.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Filiales consolidées par intégration globale

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part Groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit a des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs éventuels acquise, est comptabilisé en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale. Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société consolidante, McPhy Energy SA.

Transactions libellées en devises

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. À cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif EUR contre devises		Cours moyen 2022	Cours moyen 2021	Cours de clôture 2022	Cours de clôture 2021
Dollar singapourien	SGD	1,452	1,589	1,437	1,534
Dollar américain	USD	1,054	1,182	1,072	1,137



2.4. Recours aux jugements et à des estimations

En préparent ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Les principales estimations portent sur :

- les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours;
- les tests de dépréciation des goodwill;
- l'activation d'éventuels impôts différés au titre des déficits reportables;
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la Société;
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite;
- les provisions pour des réparations, des remplacements ou des dédommagements éventuels à des clients;
- les provisions pour garanties ;
- la consommation prévisionnelle de trésorerie;
- les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement;
- la qualification des subventions reçues comme d'exploitation ou d'investissement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.5. Information sectorielle

La norme IFRS 8 exige d'identifier des secteurs opérationnels sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance du Groupe. McPhy Energy est organisé en interne pour rendre compte au Directeur Général, Principal Décideur Opérationnel, sur la base d'une information consolidée au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées mensuellement par le Comité exécutif, composé du DG et des principaux dirigeants, pour l'essentiel en référence aux données consolidées au niveau du Groupe. En conséquence, McPhy Energy a un seul segment opérationnel identifiable sur lequel le Groupe est en mesure de communiquer conformément à la norme IFRS 8.

	2022	2021
Chiffre d'affaires France	9,0 M€	9,4 M€
Chiffre d'affaires Allemagne	4,1 M€	1,4 M€
Chiffre d'affaires Italie	3,0 M€	2,3 M€

2.6. Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, etc.) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date

d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les *goodwill*, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du *goodwill* partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 2.6.6 Pertes de valeur des actifs immobilisés).

2.6.2. Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Activation des frais de développement

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles :

- les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus;
- les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
 - la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la Direction Générale, la Direction Technique et la Direction Financière du Groupe. Les frais de développement réalisés en interne par la Société et ses filiales ont fait l'objet d'une capitalisation à la date de clôture pour une mise en service prévue en 2022 et une durée d'amortissement de 3 ans (estimation de la durée de vie du produit sur le marché), pour un montant total de 3,5 M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Crédit d'impôt recherche

Les dépenses de recherche et développement éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation se sont élevées à 3,8 M€ en 2022 et ont donné lieu à un crédit d'impôt de 1,1 M€. Le total des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 12,3 M€, dont 2,8 M€ ont été capitalisés et 1,9 M€ subventionnés (principalement dans le cadre de l'IPCEI). Le montant de R&D net s'élève donc à 7,6 M€.

Les dépenses brutes éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dépenses de recherche et de développement	3 764	2 648
Crédit d'impôts recherche	(1 099)	(693)
Charges nettes	2 665	1 955



2.6.3. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets et les frais de capitalisation de la R&D pour 6,4 M€. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.6.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant jugé non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés du Groupe n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.6.5. Contrats de location

Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat;
- d'un passif au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats avec les caractéristiques suivantes sont éligibles, mais le Groupe a choisi l'option de ne pas les retraiter :

- contrats qui n'excèdent pas douze mois, option de renouvellement économiquement incitative comprise ;
- valeur à neuf de l'actif sous-jacent faible sur une base absolue (< 5 K€ à neuf).

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial du passif auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. À la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location).

Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, en ce que, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables);
- les loyers variables indexés en retenant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;

5 États financiers

- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les charges d'intérêts de la période, non prises en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourues au cours de la période considérée, sont comptabilisées en charges financières.

Par ailleurs, la dette peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu;
- révision du loyer.

Typologie des contrats de location capitalisés

Contrats de location « Biens immobiliers »

La Société a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments de bureaux et de bâtiments propres à l'activité de recherche et développement. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement. Concernant les contrats avec option de résiliation anticipée (baux commerciaux), la politique du Groupe est de considérer la durée maximale de ce type de contrats.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, une garantie et un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux a été obtenu par la banque de la Société et est spécifique à l'objet du financement, au montant du crédit, à la nature du crédit, et la durée du crédit.

Contrats de location « Autres actifs »

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à un contrat de location de matériel. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. (cf. paragraphe « Biens immobiliers » pour la détermination du taux d'endettement marginal).

Typologie des contrats de location non capitalisés

Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à douze mois. Au sein de la Société, il s'agit principalement de contrats qui portent sur des locations de surfaces de stockage pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à douze mois.

Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 €. Au sein de la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes et de téléphones portables.

2.6.6. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition, les actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité;
- pour les goodwill et les actifs incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Les goodwill sont testés au niveau des UGT – unités génératrices de trésorerie auxquels ils se rapportent.



Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la Société. Compte tenu de son organisation interne, et de la mutualisation de l'utilisation des actifs au sein du Groupe, il a été défini une seule UGT — unité génératrice de trésorerie.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de l'UGT excède sa valeur comptable, l'UGT et le goodwill qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Dans la pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de cette UGT.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les *goodwill*, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur imputées sur le *goodwill* sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les *goodwill* et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.6.7. Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat;
- les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- les titres des sociétés non consolidées.

Le Groupe ne dispose d'aucun instrument dérivé à la clôture des deux exercices présentés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

- Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :
 - les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants,
 - les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. À la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. À chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants,
 - les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la Société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

2.6.8. Base d'évaluation

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.6.9. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, selon la méthode du « coût moyen pondéré ». Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la Direction Financière et la Direction de la Production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.10. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants. Ils sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

La méthode des pertes de crédit attendues n'est pas appliquée. Son application n'aurait pas d'impact significatif sur les dépréciations actuellement constatées.

2.6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.



2.6.12. Actions auto-détenues

Les titres de la société mère McPhy Energy détenus par elle-même sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value nette d'impôt réalisée n'affecte ainsi pas le compte de résultat.

2.6.13. Provisions pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la Société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, etc.) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Concernant le cas particulier des garanties clients, les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période de deux ans. Ces garanties donnent lieu à la comptabilisation d'une provision.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du projet, en fonction de la meilleure estimation. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan et reconnues immédiatement en compte de résultat.

2.6.14. Emprunts et Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part « capital » des contrats de location, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Les avances conditionnées et remboursables, entrant dans le champ d'application d'IAS 20, sont comptabilisées initialement, par analogie avec IFRS 9, au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Postérieurement à la comptabilisation initiale, et si l'impact est significatif, les avances portant intérêts sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement. En pratique, la détermination du montant à comptabiliser peut nécessiter de prendre en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets. Tout changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel à la clôture conduira à un changement d'estimation du montant couru et donnera lieu à un gain ou une perte, constaté immédiatement en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

2.6.15. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la Société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la

5

convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel, et le coût des intérêts financiers est présenté en coût de l'endettement financier brut. La Société comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en autres éléments du résultat global (OCI).

Suite à la publication de l'interprétation de l'IFRS IC en juin 2021, l'évaluation des engagements retraite et des provisions correspondantes par la Société a tenu compte des changements induits.

2.6.16. Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la Société.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique *Black & Scholes* pour valoriser ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Pour les instruments réglés en actions, les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

2.6.17. Comptabilisation du chiffre d'affaires

La Société reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

Pour ce qui concerne les produits dits « standards », le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des prestations, ce qui correspond à la date du transfert du contrôle au client.

Pour les produits dits « complexes », le chiffre d'affaires est comptabilisé suivant la méthode d'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

2.6.18. Comptabilisation des subventions

Les subventions sont reconnues lorsqu'il est raisonnablement assuré que les conditions d'obtention de l'aide seront remplies, conformément à la norme IAS20 et ce indépendamment des fonds reçus, la différence étant le cas échéant portée au bilan.

La qualification comme subventions d'exploitation ou d'investissement est déterminée en fonction de de la nature et de l'objet du financement octroyé.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des subventions d'exploitation en diminution des charges éligibles et encourues au titre de la période concernée dans le compte de résultat.

Les subventions d'investissement sont quant à elles portées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées lors de la mise en service.

2.6.19. Produits et charges opérationnels non courants

Les produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Produits et charges opérationnels non courants ».



Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.20. Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement net composé essentiellement des intérêts sur dettes de loyer et des intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des passifs non courants.

2.6.21. Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La Société, a choisi de présenter sa Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Par prudence, les déficits fiscaux de McPhy Energy et de ses filiales ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture en l'absence de consommation prévisionnelle de ces déficits à court terme.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.20. Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation en autres produits de l'activité.

2.6.21. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation, etc.), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

5

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes de fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les droits d'utilisation reconnus au titre des contrats de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période et les dettes de loyers ne sont pas incluses dans les emprunts contractés. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal du passif locatif ainsi que celles se rapportant à la charge d'intérêts sont classées dans les activités de financement.

2.6.22. Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le Groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie);
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages);
- obligations d'achats et d'investissements ;
- autres engagements.

2.6.23. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.



3. Notes sélectionnées sur l'état de la situation financière et l'état du résultat net

A NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

3.1. Immobilisations incorporelles

	Écart acquisition	Concessions	Frais de développement		
(en milliers d'euros)	(Goodwill)	Brevets licences	capitalisés	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	2 487	969	_	26	3 482
Autres acquisitions	_	138	3 369	71	3 578
Cessions/virement interne	_	(12)	_	_	(12)
Autres variations	_	_	_	_	_
Au 31 décembre 2021	2 487	1 095	3 369	97	7 048
Autres acquisitions	_	167	2 839	1 074	4 080
Cessions/virement interne	_	(2)	_	_	(2)
Autres variations	_	140	_	(140)	_
Au 31 décembre 2022	2 487	1 400	6 208	1 031	11 126
Amortissements cumulés et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2021	_	819	_	_	819
Amortissements de la période	_	96	_	_	96
Autres variations	_	(12)	_	_	(12)
Au 31 décembre 2021	_	903	_	_	903
Amortissements de la période	_	137	_	_	137
Autres variations	_	(2)	_	_	(2)
Au 31 décembre 2022	_	1 038	_	_	1 038
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	2 487	192	3 369	97	6 145
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	2 487	362	6 208	1 031	10 088

Le goodwill est lié à l'acquisition de McPhy Italie en 2013.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2022 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 18,4 % (12,3 % en 2021). Il a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- taux sans risque de 3,5 % (0,8 % en 2021);
- prime de risque du marché de 7,7 % (7,7 % en 2021);
- prime de risque spécifique de 1,5 % (1,5 % en 2021);
- prime de risque additionnelle de 3,1 %;
- bêta de 1,3 (1,3 en 2021);
- taux de croissance à l'infini de 1,8 % (1,8 % en 2021).

Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marges, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre du *Business Plan* approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2022.

Les tests de dépréciation réalisés au titre de l'exercice n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

Une majoration de 1 % du taux d'actualisation et une diminution de 0,5 % du taux de croissance à l'infini ne viendrait pas modifier la conclusion du test de dépréciation.

Une variation des hypothèses opérationnelles retenues pour élaborer le plan d'affaires (chiffre d'affaires et marge) de l'ordre de 10 % ne conduirait pas non plus à modifier la conclusion du test de dépréciation.

3.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel et Outillage	Autres corporels	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	2 795	6 856	2 357	12 006
Acquisitions	36	387	1 138	1 561
Contrats location	835	_	102	937
Cessions/virements internes	(12)	(578)	(504)	(1 094)
Au 31 décembre 2021	3 654	6 665	3 093	13 410
Acquisitions	2 275	455	9 417	12 147
Contrats location	2 531	_	246	2 777
Cessions/virements internes	121	(2 651)	(393)	(2 923)
Au 31 décembre 2022	8 581	4 469	12 363	25 413
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1 ^{er} janvier 2021	761	5 934	1 556	8 251
Amortissements de la période	33	413	256	702
Amortissements contrats location	733	_	56	789
Cessions/virements internes	(442)	(578)	(146)	(1 166)
Au 31 décembre 2021	1 085	5 769	1 722	8 576
Amortissements de la période	108	234	170	512
Amortissements contrats location	666	259	101	1 026
Cessions/virements internes	(38)	(2 537)	(177)	(2 752)
Au 31 décembre 2022	1 821	3 725	1 816	7 362
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	2 569	896	1 371	4 836
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	6 760	744	10 547	18 051

Les droits de location relatifs à des contrats de location inclus dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Terrain et constructions	5 637	3 106
Matériel et outillage	1 858	1 858
Autres corporels	931	684
Valeurs brutes	8 426	5 648
Amortissements cumulés (1)	(3 589)	(2 878)
Dépréciation immobilisations	-	_
Valeurs nettes	4 837	2 770

⁽¹⁾ Les amortissements cumulés en 2021 incluaient, à tord, l'amortissement des logiciels pour 0,314 M€ reclassés en 2022.

Les acquisitions d'autres immobilisations corporelles comprennent le montant enregistré en immobilisations en cours au titre de la construction de la *Gigafactory* d'électrolyseurs pour 8,7 M€.

3.3. Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	492	420
Obligations convertibles	12 365	_
Valeurs brutes	12 857	420
Provisions pour dépréciations	_	_
Valeurs nettes	12 857	420

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par McPhy Energy et ses filiales aux propriétaires des locaux pris en location.

Les obligations convertibles correspondent à l'investissement réalisé par le Groupe dans la société Hype, incluant les intérêts courus capitalisés, dans le cadre du partenariat stratégique conclu en décembre 2021. Compte tenu des caractéristiques contractuelles de ces obligations convertibles, notamment la parité de conversion non fixe, et de l'absence d'information disponible sur la société émettrice des obligations convertibles permettant une contre-valorisation, la Société considère que la valeur nominale (au coût amorti) reflète la juste valeur de cet actif financier.

3.4. Impôts différés

	Au bi	Au compte de résultat		
(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	2022	2021
Déficits reportables	_	_	_	_
Différences fiscales temporelles	15	_		(15)
Retraitements de consolidation	51	126	(33)	54
Total impôts différés actifs	66	126	(33)	39
Différences fiscales temporelles	(665)	(602)	(63)	(75)
Retraitement IAS 32		_	_	_
Autres retraitements de consolidation	(23)	(38)	10	32
Total impôts différés passifs	(688)	(640)	(53)	(43)
Total impôts différés passifs (nets)	(622)	(514)	(86)	(4)

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale. Le montant en base des déficits reportables s'élève à 184 M€ au 31 décembre 2022 (135 M€ au 31 décembre 2021) sans limitation de durée en France (155 M€), Allemagne (12 M€) et Italie (16 M€). Par prudence, la Société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales. Cette créance fiscale latente pourrait générer un allégement de l'éventuelle future charge d'impôt de 47 M€.

3.5. Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Matières Premières et autres approvisionnements	11 449	3 957
En-cours de production et services	200	32
Produits Finis	550	594
Valeur Brute	12 199	4 583
Dépréciation	(184)	(331)
Valeur Nette	12 015	4 252

3.6. Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	9 661	8 484
État et autres organismes	4 921	462
Charges constatées d'avances	361	124
Divers	4 421	2 254
Valeur Brute	19 363	11 324
Dépréciation	(245)	(193)
Valeur Nette	19 118	11 131

Le poste « Clients et comptes rattachés » comprend notamment 5,9 M€ de créances clients et 3,8 M€ de créances concernant les actifs de contrats en application d'IFRS 15.

Le poste « État et autres organismes » comprend notamment des créances de TVA pour un montant de 4,5 M€.

Le poste « Divers » comprend le montant en espèces du contrat de liquidité pour 0,7 M€ et des acomptes payés aux fournisseurs pour 3,2 M€.

Le poste « Dépréciation » comprend 0,2 M€ de créances douteuses.

Ci-dessous, le détail des créances clients par échéance :

(en millions d'euros)	Total	0-3 mois	3 mois-1 an
Total	5,9	2,8	3,1
Dépréciation	0,2	0	0,2

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Dépréciations individuelles
Au 1 ^{er} janvier 2021	752
Dotations de l'exercice	_
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	(559)
Reprises de provisions devenues sans objet	_
Variations de change	_
Au 31 décembre 2021	193
Dotations de l'exercice	50
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	_
Reprises de provisions devenues sans objet	_
Variations de change	3
Au 31 décembre 2022	246

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients et autres débiteurs est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)	Total	< un an entre un et cinq ans	> cinq ans
2022	19 118	19 118	
2021	11 131	11 131	



3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à court terme	135 365	177 151
Dépôts à vue		
Disponibilités et assimilés	98	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135 463	177 155

Au 31 décembre 2022, 89 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais et sont comptabilisés à l'actif en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » :

Type de placement	Montant (en millions d'euros)	Durée	Échéance	Taux actuariel brut	Retrait anticipé
Compte à terme cash boost	5	2 ans	24/11/2024	3,00 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	28/12/2027	3,04 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	14	2 ans	02/12/2024	3,50 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	2 ans	23/12/2024	3,50 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	5 ans	23/11/2029	3,28 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	29/11/2027	2,80 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	3 ans	17/11/2025	2,95 %	Préavis 32 jours
Total	89				

3.8. Provisions

(en milliers d'euros)	Soldes 31/12/2021	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	Autres variations	Soldes 31/12/2022
Garanties	1 289	1 212	(450)	_		2 050
Pensions et départs en retraite	108	44		_	(77)	76
Autres risques et charges	7 302	4 851	(5 189)	(975)	17	6 006
Provisions risques et charges	8 699	6 106	(5 639)	(975)	(60)	8 132
Non-courant	2 195	5 585	(5 545)	(975)	1 220	2 481
Courant	6 504	521	(94)	_	(1 280)	5 651
Provisions risques et charges	8 699	6 106	(5 639)	(975)	(60)	8 132

Au niveau des provisions pour autres risques et charges :

- sur le montant de 4,5 M€ doté en 2021 lié à l'incident au sein d'une centrale électrique opérée par EnergieDienst, 2,6 M€ ont été repris suite au remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération. Les coûts restants à encourir ont été évalués à 1,0 M€;
- un montant net de 1,4 M€ a été doté en 2022 au titre des pertes à terminaison et engagements sur des contrats en cours.

3.9. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Émissions	Remboursement	Reclassement	31/12/2022
Emprunts bancaires	830	_	_	(100)	730
Avances remboursables	389	_	(194)	_	195
Contrats de location	2 299		_	1 281	3 580
Dettes financières non courantes	3 518	_	(194)	1 181	4 505
Emprunts bancaires	133	_	(108)	100	125
Avances remboursables	51	_	_	_	51
Contrats de location	881	2 927	(1 151)	(1 281)	1 375
Dettes financières courantes	1 065	2 927	(1 259)	(1 181)	1 552
Total emprunts et dettes financières	4 583	2 927	(1 453)	_	6 056

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est présenté en note 3.25.

3.10. Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	18 222	6 682
Subventions d'exploitation	30 784	5 825
Dettes fiscales et sociales	4 502	2 106
Autres dettes	489	3 615
Passifs sur contrats	2 455	
Autres créditeurs	38 230	11 546
Fournisseurs et autres créditeurs	56 452	18 228

Le poste « Subventions d'exploitation » comprend pour un montant de 26,9 M€ le premier versement par Bpifrance au titre de l'aide publique octroyée dans le cadre du dispositif européen PIIEC pour le projet de *Gigafactory* d'électrolyseurs, déduction faite de la quote-part de 1,6 M€ reconnue en diminution des dépenses éligibles encourues.

Au 31 décembre, l'échéancier des fournisseurs et autres créditeurs est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2022	56 452	29 774	26 678	
2021	18 229	18 229		

3.11. Subventions d'investissement

Le poste « Subventions d'investissement » comprend le versement initial de 2.5 M€ au titre de l'accompagnement financier par le fonds de revitalisation industrielle Maugis pour le projet de Gigafactory d'électrolyseurs.



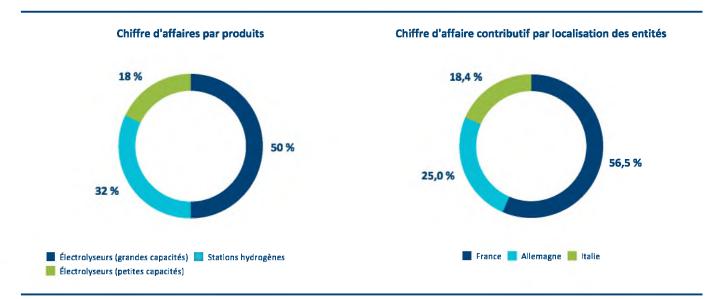
B NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

3.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2022 est de 16 061 K€ dont 9 075 K€ en France, soit 56,5 %.

76 % du chiffre d'affaires concerne des contrats long terme.

Au 31 décembre 2022, le backlog, c'est-à-dire les prises de commandes fermes non enregistrées en chiffre d'affaires, s'élève à 30,6 M€.



3.13. Autres produits de l'activité

(en milliers d'euros)	2022	2021
Crédit d'Impôt Recherche	1 099	693
Autres produits	777	780
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	5	10
Autres produits de l'activité	1 882	1 483

3.14. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2022	2021
Rémunération du personnel	11 358	8 375
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 196	2 913
Coûts de services rendus en relation avec les engagements de retraite		
Charges liées à des instruments de paiement fondés sur des actions	698	212
Participation des salariés	1 402	131
Charges financières	17 654	11 631

3.15. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2022	2021
Immobilisations incorporelles	137	96
Immobilisations corporelles	1 674	1 480
Plus et moins values sorties d'immobilisations	(37)	(67)
Dotations aux amortissements	1774	1 512
Dotations aux provisions	6 235	7 309
Reprises de provisions	(6 457)	(780)
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	1 552	8 041
Dotations/reprises non courantes	(384)	_
Plus et moins values sorties d'immobilisations	_	_
Dotations (nettes) opérationnelles	1 168	8 041

3.16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2022	2021
Produits de cession de VMP	606	73
Autres produits financiers	95	92
Produits financiers	701	165
Coût de l'endettement financier	(312)	(185)
Autres charges financières	(2)	(21)
Charges financières	(314)	(206)
Résultat financier	387	(41)

3.17. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Impôt à payer au titre de l'exercice	(10)	(10)
Impôts différés	(86)	(4)
Charge d'impôts	(97)	(14)

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat avant impôt	(38 060)	(23 559)
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	9 515	6 243
Déficits de l'exercice non activés	(13 350)	6 447
Effet des éliminations en consolidation	3 267	
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	275	148
Effet des différences de taux d'imposition	709	(64)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	(513)	107
Charge d'impôt sur le résultat	(97)	(14)

^{(1) 26,5 %} en 2021 et 25 % en 2022.

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 184 M€ au 31 décembre 2022 (135 M€ au 31 décembre 2021) sans limitation de durée en France (155 M€), Allemagne (12 M€) et Italie (16 M€).

Les déficits reportables en avant ont fait l'objet d'une analyse en lien avec les prévisions d'utilisation de ces déficits, ce qui a conduit le Groupe à ne pas reconnaître d'impôt différé actif à ce titre au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.



3.18. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (R&D) éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation se sont élevées à 3,8 M€ en 2022 et ont donné lieu à un crédit d'impôt de 1,1 M€. Le total des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 12,3 M€, dont 2,8 M€ ont été capitalisés et 1,9 M€ subventionnés (principalement dans le cadre du dispositif européen PIIEC). Le montant de R&D net s'élève donc à 7,6 M€. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses brutes éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dépenses de recherche et de développement	3 764	2 648
Crédit d'impôts recherche	(1 099)	(693)
Charges nettes	2 665	1 955

3.19. Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 888 613	27 880 673
Effet dilutif des options	100 657	190 989
Nombre d'actions après effet des instruments dilutifs	27 989 270	28 071 662
Résultat net part du Groupe	(38 157)	(23 573)
Résultat net de base par action	(1,37)	(0,85)
Résultat net dilué par action	(1,37)	(0,85)

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2022 s'élève à 27 959 095 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,12 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés (section 5.1.4).

C AUTRES INFORMATIONS

3.20. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
McPhy Energy SA	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Italia Sprl	Italie	100 %	100 %	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Deutschland GmbH	Allemagne	100 %	100 %	Ingénierie et commercialisation
McPhy Energy Northern America Corp.	USA	100 %	100 %	Commercialisation
McPhy Energy Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100 %	100 %	Commercialisation

3.21. Effectifs

Effectifs de McPhy Energy et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	138	102
Techniciens & agents de maîtrise	44	23
Employés et ouvriers	23	29
Total	205	154

	31/12/2022	31/12/2021
France	102	70
Étranger	103	84
Total	205	154

L'effectif moyen pondéré s'élève à 181 salariés sur 2022 (134 sur 2021).

3.22. Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées sur les exercices 2022 et 2021 aux principaux dirigeants, selon IAS 24, s'est élevé respectivement à 1 855 K€ (10 personnes) et 3 092 K€ (15 personnes). Un montant de 440 K€ en 2022 et 165 K€ en 2021 correspond à une charge non-cash liée aux attributions de BSPCE, BSA, options de souscription et AGA. Un montant de 155 K€ en 2022 et 343 K€ en 2021 correspond à la rémunération des administrateurs indépendants (non pris en compte dans le calcul du nombre de personnes).

3.23. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagement hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés. Ils ne concernent que les salariés en France de McPhy Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale italienne et la filiale allemande.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Âge de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 64 ans (NC)
Taux d'actualisation (1)	3,8 %	1,2 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	4 % (C), 2,4 % (NC)	3 % (C), 4 % (NC)
Taux de charges sociales (2)	49 % (C), 44 % (NC)	49 % (C), 44 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2018-2020	Insee 2017-2019
Probabilité de présence	Taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans	Taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans

C: cadres, NC: non cadres.



⁽¹⁾ Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

⁽²⁾ Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 19 ans au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	Engagement global	Juste valeur du fonds	Engagement net
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	167	_	167
Coût services rendus	54		54
Coût financier	1		1
Impact des départs	(72)		(72)
Impact sur le résultat consolidé	(18)	_	(18)
Écarts actuariels	(43)		(43)
Impact autres éléments résultat global	(43)	=	(43)
Autres	_		_
Solde au 31 décembre 2021	108	_	108
Coût services rendus	44		44
Coût financier	1		1
Impact IFRIC	_		_
Impact sur le résultat consolidé	45	_	45
Écarts actuariels	(77)		(77)
Impact autres éléments résultat global	(77)		(77)
Autres	_		_
Solde au 31 décembre 2022	76	_	76

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2022 a un effet positif sur le résultat de l'année de 13 K€.

Les échéances des engagements de départ à la retraite sont :

à moins de 5 ans : 3 K€;
à plus de 5 ans : 73 K€.

3.24. Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des *stock-options* (Options), des Bons de Souscription d'Actions (BSA) ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
Assemblée Générale du 18/	05/2017				
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 10/09/2023	5,10	2	30 000	30 000
Assemblée Générale du 23/	05/2019				
BSPCE 2019-2	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	3	14 000	14 000
BSA 2019-1	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	1	10 000	10 000
Assemblée Générale du 20/	05/2020				
BSA 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	6	28 000	28 000
BSPCE 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	10	89 000	89 000
Solde au 31 décembre 2022			22	171 000	171 000

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	495 555	4,72
Octrois	_	_
Annulations	(162 000)	4,14
Exercices	(82 555)	5,02
Solde au 31 décembre 2021	251 000	4,72
Octrois	_	_
Annulations	(60 000)	4,98
Exercices	(20 000)	4,77
Solde au 31 décembre 2022	171 000	5,00

Le tableau suivant retrace les attributions et l'activité des plans d'AGA :

	Plan AGA 2021	Plan AGA 2022
Date d'assemblée générale	23 mai 2019	19 mai 2022
Date du Conseil d'administration	16 décembre 2021	28 juillet 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	59 970	94 350 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	20 000	21 750 ⁽²⁾
Jean-Baptiste LUCAS	20 000	21 750 ⁽²⁾
Luc POYER	_	_
Date d'acquisition des actions	 Directeur Général – 16/12/2023 Comité exécutif – Date du Conseil d'administration arrêtant les comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2023 	28 juillet 2025
Date de fin de la période de conservation	_	_
Conditions de performance et d'acquisition	Se reporter à la note A ci-dessous + condition de présence	Se reporter à la note B ci-dessous + condition de présence
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2022	59 970	94 350 ⁽¹⁾
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2022	3 540	_
Actions attribuées restantes au 31/12/2022	56 430	94 350

⁽¹⁾ Sur une base de payout à 100 %, soit 122 655 actions sur une base de payout à 130 %.

⁽²⁾ Sur une base de payout à 100 %, soit 28 275 sur une base de payout à 130 %.

3.25. Engagements financiers

Engagements hors bilan donnés :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	_
Créances cédées non échues	-	_
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		_
Avals, cautions et garanties données (1)	8 826	5 338
Autres engagements donnés (2)		2 502
Total	8 826	7 840

⁽¹⁾ Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, etc.).

Engagements hors bilan reçus (note 3.27.3).

3.26. Tableau des obligations et engagements contractuels

(en milliers d'euros)	Montant total	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Avances remboursables	246	51	195	_
Emprunts bancaires	855	125	730	_
Obligations en matière de location	4 956	1 376	2 755	825
Engagements comptabilisés au bilan	6 057	1 552	3 680	825

3.27. Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe McPhy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Au titre de 2022:

- concernant les transactions avec les parties liées qualifiant de conventions réglementées, il convient de se reporter aux sections 3.6.2 et 3.6.3 du Chapitre 3 du présent Document ; et
- concernant les transactions avec les parties liées qualifiant de conventions libres, il est à noter :
- un contrat de collaboration entre EDF, Hynamics et McPhy Energy se rapportant à la réalisation d'essais ayant pour objet la validation expérimentale d'un usage industriel d'électrolyseur sur le site EDF R&D Lab les Renardières (en vertu d'un accord en date du 24 juin 2022, et tel que modifié par avenants en date du 2 janvier 2023 et 7 février 2023), les charges encourues au cours de l'exercice 2022 s'élevant à 321 K€;
- un contrat d'assistance technique entre Technip Energies France et McPhy Energy Deutschland se rapportant à la mise en service d'un électrolyseur (en vertu d'un accord en date du 22 décembre 2022), les charges encourues au cours de l'exercice 2022 s'élevant à 75 K€.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché. Le Groupe n'a pas recensé d'autre opération entrant dans le cadre de la norme IAS 24 sur l'exercice 2022.

3.28. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.28.1. Risque de taux d'intérêts

Le Groupe a souscrit des emprunts à court et moyen terme à taux fixe pour un montant total de 855 K€.

3.28.2. Risque de change

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 0,7 M\$ contre EUR en date du 15 décembre 2022 jusqu'au 18 juin 2024 à un taux garanti de 1,0575 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change.

⁽²⁾ Les autres engagements donnés à fin 2021 pour 2,5 M€ représentent un bail commercial non inclus dans IFRS 16 (date d'entrée courant 2022).

3.28.3. Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 135 M€ au 31 décembre 2022 et les dettes financières (hors crédits baux et contrats longs termes), à un montant de 1,1 M€.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, qu'il est en mesure de financer son besoin en fonds de roulement pour a minima les douze prochains mois.

3.28.4. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés (voir note 3.6).

3.29. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	D	eloitte & /	Associés			Eure	ex	
-	(en milliers d	'euros)	(en %	6)	(en milliers	d'euros)	(en	%)
0.53	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société mère	90	72	61%	71%	43	41	100%	100%
Filiales intégrées globalement	57	30	39%	29%	_	-1	_	_
Prestations directement liées à la mission CAC								
Société mère			_				_	
Sous-total	147	102	100%	100%	43	41	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	_	-1	_	_	_	_	_	_
SACC	7,5	7,5	_	_	_	_	_	_
Sous-total	0	8	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	154,5	110	100%	100%	43	41	100 %	100 %



Certificate Of Completion

Envelope Id: A4A78230CB374FFDAEE09F674C9F733D

Subject: Complete with DocuSign: McPhy RCC 31.12.2022.pdf

Source Envelope:

Document Pages: 40 Signatures: 2 **Envelope Originator:** Certificate Pages: 2 Initials: 0 Carole Leibmann

AutoNav: Enabled

Envelopeld Stamping: Disabled

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

Status: Completed

6 place de la Pyramide

Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

IP Address: 163.116.176.57

Signed: 4/21/2023 6:57:01 PM

Record Tracking

Status: Original Holder: Carole Leibmann Location: DocuSign

4/21/2023 5:03:46 PM

Signer Events	Signature	Timestamp
Hélène De Bie		Sent: 4/21/2023 5:09:51 PM
	applat	Viewed: 4/21/2023 6:16:47 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate	n	Signed: 4/21/2023 6:18:06 PM

Using IP Address: 92.184.117.50

now.de/docusign/requestsignature

Signature Adoption: Uploaded Signature Image

Signature Provider Location: https://authentication.id

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for

QES (Client ID:

432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for

QES (Client ID:

432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:

ELD-AMNYT

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Guillaume Belin Sent: 4/21/2023 6:18:08 PM Viewed: 4/21/2023 6:55:54 PM

Security Level: Email, Account Authentication

(None), Digital Certificate

Not Offered via DocuSign

Signature Adoption: Drawn on Device Signature Provider Details: Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client Using IP Address: 195.70.1.172

ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

SI1

Authentication: SMS (+33 6 80 47 78 98)

Electronic Record and Signature Disclosure:

Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusi gn.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp

Carbon Copy Events
Carole Dantony
COPIED
Security Level: Email, Account Authentication (None)
Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Diane Minon
COPIED
Security Level: Email, Account Authentication
Viewed: 4/21/2023 6:57:04 PM
Viewed: 4/21/2023 8:54:01 PM

Security Level: Email, Account Authentication (None)

Electronic Record and Signature Disclosure:Not Offered via DocuSign

Witness Events Signature Timestamp Notary Events Signature Timestamp Envelope Summary Events Status Timestamps Envelope Sent Hashed/Encrypted 4/21/2023 5:09:51 PM Certified Delivered Security Checked 4/21/2023 6:55:54 PM Signing Complete Security Checked 4/21/2023 6:57:01 PM Completed Security Checked 4/21/2023 6:57:04 PM **Payment Events Status Timestamps**